

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**Séance du mercredi 01 octobre 2025****Délibération N° DE 2025_028**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	28	36
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
36	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un octobre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE MARAMBAT, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, CAZE Mauricette, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, CAHUZAC Philippe, THIEUX LOUIT Véronique, BROSSARD Sandrine, DAUGÉ Jean-François, LABRIFFE Pierre, SERRALTA Brigitte, ARQUE Nadine, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLEN Caroline, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, COUDERC Vanessa, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, LAPLANE-SOTUM Corinne, BERGÉ Sandrine

Représentés : THEULÉ Jean Claude représenté par DUCES Philippe, LIVIERO Stéphane représenté par PACHÉ Robert, FAVAREL Guy représenté par DESENLIS Benoît, CAILLAVET Isabelle représentée par DAUGÉ Jean-François, LASPORTES Bernard représenté par ARQUE Nadine, JAFFRES Victor représenté par CAMAZZOLA Robert, KLUCZYNSKI Lara représentée par NETO Barbara, CAUQUIL Axel représenté par CAVALIERE Andrew

Absents et Excusés : DOAT Jean-Pierre, DARROUX Daniel, MIMALÉ Gérard suppléé par CAZE Mauricette, CANTAN Philippe, VILLENEUVE William suppléé par BERGÉ Sandrine, MENAL Pierrette suppléée par COSTES Jean-Charles, PERES Daniel, CHAULET Anthony, BRAZZALOTTO Christine, GEYRES Laurent, ANTONELLO Pierre, ROSELL Amaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sandrine BROSSARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : MODIFICATION STATUTS SCOT DE GASCogne

Madame la Présidente informe l'assemblée que, par courrier en date

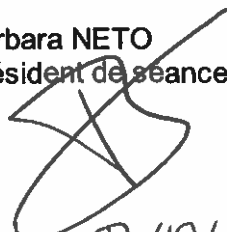
du 18/07/2025, le Syndicat mixte du ~~COOT DE GAGGONE~~ a sollicité l'avis de la Communauté de communes sur le changement de siège social et sur les statuts du Syndicat.

Le Conseil communautaire se prononce FAVORABLEMENT sur ce changement de siège social, et sur les statuts modifiés annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Sandrine BROSSARD
Secrétaire de séance



Publié le 07/10/2025
Transmis à la Préfecture le 07/10/2025